

Critère 3.1

Définir les modalités d'organisation des formations théoriques et pratiques (collectifs, horaires, distanciel, présentiel, etc). Le cas échéant, proposer et promouvoir les cours collectifs exposant des grands thèmes de la sécurité routière (par exemple : alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité, distracteurs, etc) animés par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière, (les spécificités de la conduite et de la sécurité des motocyclettes et des véhicules du "groupe lourd" pour les écoles de conduite ou associations proposant ces formations).

PARCOURS DE FORMATION B

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

Parcours théorique

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box) ou avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant sur le tableau d'affichage) ou via Internet (option d'achat d'accès).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

Parcours pratique

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- de nuit (leçons prises en hiver).

PARCOURS DE FORMATION A

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

Parcours théorique

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support media (DVD, Box) ou avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant sur le tableau d'affichage) ou via Internet (option d'achat d'accès).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

Parcours pratique

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- de nuit (leçons prises en hiver).

Sur demande et option d'achat (en sus non inclus dans le forfait de base) il pourra être organisé un voyage école.

En quoi consiste un voyage école ? Il permet de partir en groupe de trois élèves qui conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou une journée.

Avant de partir, les élèves préparent au préalable l'itinéraire.

Ces voyages permettent d'apprendre à lire une carte, à utiliser un GPS. Ils favorisent l'autonomie et vous permettent également d'apprendre en observant les autres élèves.

	Horaires d'ouverture		
	Noémie : 06 31 83 02 26 // Pascale 06 32 13 52 07		
	BEAULIEU	TASDON	PERIGNY
	bureau / code	bureau et code	bureau / code
Mardi	10h-12h30/14h-19h / 16h-19h	15h-19h	10h-13h/14h-19h / 15h-19h
Mercredi	10h-12h30/14h-19h / 16h-19h	15h-19h	10h-13h/14h-19h / 15h-19h
Jeudi	14h-19h / 16h-19h	16h-19h	10h-13h/14h-19h / 15h-19h
Vendredi	10h-12h30/14h-19h / 16h-19h	16h-19h	10h-13h/14h-18h / 15h-18h
Samedi	10h-12h30/14h-19h / 16h-19h	10h12h	9h-13h / 10h-12h
Adresse	Pole moto Impasse de pologne	77 rue Emile Normandin	Place de la pommeraie
Tel	05 46 35 04 76	05 46 56 27 03	05 46 34 67 11
mail	autoecole.tasdon@gmail.com		

	Horaires d'ouverture		
	Noémie : 06 31 83 02 26 // Pascale 06 32 13 52 07		
	BEAULIEU	TASDON	PERIGNY
	bureau / code	bureau et code	bureau / code
Mardi	10h-12h30/14h-19h / 16h-19h	15h-19h	10h-13h/14h-19h / 15h-19h
Mercredi	10h-12h30/14h-19h / 16h-19h	15h-19h	10h-13h/14h-19h / 15h-19h
Jeudi	14h-19h / 16h-19h	16h-19h	10h-13h/14h-19h / 15h-19h
Vendredi	10h-12h30/14h-19h / 16h-19h	16h-19h	10h-13h/14h-18h / 15h-18h
Samedi	10h-12h30/14h-19h / 16h-19h	10h12h	9h-13h / 10h-12h
Adresse	Pole moto Impasse de pologne	77 rue Emile Normandin	Place de la pommeraie
Tel	05 46 35 04 76	05 46 56 27 03	05 46 34 67 11
mail	autoecole.tasdon@gmail.com		

	Horaires d'ouverture		
	Noémie : 06 31 83 02 26 // Pascale 06 32 13 52 07		
	BEAULIEU	TASDON	PERIGNY
	bureau / code	bureau et code	bureau / code
Mardi	10h-12h30/14h-19h / 16h-19h	15h-19h	10h-13h/14h-19h / 15h-19h
Mercredi	10h-12h30/14h-19h / 16h-19h	15h-19h	10h-13h/14h-19h / 15h-19h
Jeudi	14h-19h / 16h-19h	16h-19h	10h-13h/14h-19h / 15h-19h
Vendredi	10h-12h30/14h-19h / 16h-19h	16h-19h	10h-13h/14h-18h / 15h-18h
Samedi	10h-12h30/14h-19h / 16h-19h	10h12h	9h-13h / 10h-12h
Adresse	Pole moto Impasse de pologne	77 rue Emile Normandin	Place de la pommeraie
Tel	05 46 35 04 76	05 46 56 27 03	05 46 34 67 11
mail	autoecole.tasdon@gmail.com		

Entraînements au code :

L'accès à tout dispositif d'entraînement au code ainsi que son utilisation (tests, tout dispositif d'entraînement au code présent dans l'établissement ou accessible à distance ainsi que les supports de recueil des réponses) est régit par les conditions particulières d'accès définies dans le contrat de formation ou à l'initiative du personnel de l'établissement.

Cours théoriques :

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes

- les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- la pression sociale (publicité, travail ...) ;
- la pression des pairs.
- Alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité ...

Modalités spécifiques à l'enseignement aux formations 2 roues :

- l'équipement du motard ;
- comment choisir sa moto ;
- les risques liés à la conduite des motocyclettes ;
- la pression sociale (publicité, travail ...) ;
- la pression des pairs.

Cours pratiques :

Le contrat de formation est conclu après une évaluation de départ dont les modalités de réalisation sont disponibles dans les locaux de l'établissement.